

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-160

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction de la programmation budgétaire Service Aides Versées	N° 2022-160

**Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2022 - Délibération cadre - Décision
- Autorisation**

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

Cette délibération permet ainsi de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour Bordeaux Métropole et d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser.

Cette délibération permet également de prendre en compte les nouvelles adhésions présentant un intérêt pour notre établissement public ainsi que les cotisations pour lesquelles il est proposé de ne pas reconduire le partenariat.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels il est proposé que Bordeaux Métropole cotise au titre de l'exercice 2022. L'évolution par rapport à l'exercice 2021 se présente de la façon suivante :

	Nombre d'organismes	Montant
2021	90*	723 014 €*
2022	88	724 326 €
Evolution	-2,2 %	+0,2 %

*Données et montants de la délibération cadre 2021 + délibérations spécifiques

Le montant global de cotisations qui sera versé en 2022 est en augmentation de 0,2% par rapport à l'exercice 2021, soit une évolution de 1 312 €.

Le nombre d'organismes pour lesquels une cotisation sera versée en 2022 passe de 90 à 88 en tenant compte des nouvelles adhésions (+5) et des non-renouvellements (-7).

S'agissant des nouvelles adhésions, 5 organismes sont concernés représentant un montant global de 27 532 €.

Rue de l'Avenir

Dans le cadre de la mise en œuvre du 1er plan marche métropolitain approuvé le 26 novembre 2021, Bordeaux Métropole souhaite rejoindre un réseau de villes qui s'engagent pour le développement de la marche et pouvoir partager ainsi son expérience avec d'autres collectivités, tel qu'elle le fait déjà pour le vélo par exemple avec le Club des villes et territoires cyclables.

La cotisation prévue en 2022 pour cet organisme s'élève à 250 €

France Ville Durable

L'association « France Ville Durable » a été créée par Assemblée Générale constitutive le 18 décembre 2019 par le regroupement de l'Institut pour la Ville Durable (IVD) et du réseau Vivapolis. L'association, au service de l'intérêt général, a pour objet l'appui aux projets innovants, la diffusion et la promotion des expériences et savoir-faire français en matière de ville durable. Elle valorise les projets locaux en conformité avec la politique nationale et les orientations européennes dans ce domaine. Son activité se développe tant en France qu'à l'international.

L'association agira de manière complémentaire aux travaux de ses adhérents par tous moyens que ceux-ci jugeront utiles. Ses actions sont définies par un programme de travail approuvé et adapté annuellement par l'Assemblée générale.

Les activités de l'association s'inscrivent dans le cadre des 4 missions suivantes :

- fondamentaux des territoires durables et résilients,
- territorialiser l'action de France Ville Durable,
- valoriser et capitaliser les meilleures solutions et projets français, au niveau national et à l'international,
- renforcer les coopérations de FVD et élargir son écosystème.

La cotisation prévue en 2022 pour cet organisme s'élève à 5 000€.

Association Internationale Villes et Ports (AIVP)

L'AIVP est le réseau mondial des villes portuaires qui rassemble depuis 30 ans les acteurs urbains, portuaires dans le monde entier. Son objectif est d'améliorer la relation entre ville et port dans le cadre d'une coopération mutuelle pour un développement urbain, portuaire et économique plus durable, responsable et innovant en plaçant le citoyen au cœur de son action.

La cotisation prévue en 2022 pour cet organisme s'élève à 6 282 €.

Institut du Numérique Responsable

Association loi 1901 créée en 2018, l'INR a pour objet d'être un lieu de réflexion sur les trois enjeux clés du numérique responsable : la réduction de l'empreinte (économique, sociale et environnementale) du numérique, la capacité du numérique à réduire l'empreinte (économique, sociale et environnementale) de l'humanité, et la création de valeur durable / innovation responsable via le numérique pour réussir l'e-inclusion de tous.

L'INR souhaite devenir un acteur de référence rassemblant entreprises et organisations autour de l'expérimentation et la promotion de bonnes pratiques pour un numérique plus régénérateur, inclusif et éthique.

La cotisation prévue en 2022 pour cet organisme s'élève à 6 000 €.

Fondation Internet Nouvelle Génération

L'association pour la Fondation d'un Internet Nouvelle Génération (Fing), réunit un réseau d'entrepreneurs, d'acteurs publics, de chercheurs et d'experts engagés pour imaginer concrètement un numérique porteur d'avenir et centré sur les capacités humaines.

Elle aide les entreprises, les institutions et les territoires à anticiper les mutations liées aux technologies et à leurs usages et à se mobiliser pour l'action.

La Fing joue depuis sa création un rôle significatif dans le paysage français de l'innovation. Ses capacités de veille, de repérage et de mise en réseau l'ont conduite à mettre en lumière et accompagner des milliers de projets innovants et à construire des méthodologies créatives et participatives qui mettent en réseau des acteurs variés, notamment dans le cadre des « Carrefour des possibles ».

La cotisation prévue en 2022 pour cet organisme s'élève à 10 000€

En regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne pas renouveler 7 adhésions en 2022, pour différents motifs : moindre intérêt de l'adhésion, disparition des structures ou partenariat sous forme de prestations. Il s'agit de :

- International Council of museums (ICOM),
- Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA),
- Observatoire de l'Immobilier d'entreprise à Bordeaux (OIEB),
- Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine,
- Euskaquitaine,
- Marchés publics d'Aquitaine,
- Association Française pour la qualité et la performance.

Compte tenu des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2022 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2022, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2022.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération du 28 janvier 2022 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2022,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

Article 1 : de reconduire l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès de 83 organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

Article 2 : de confirmer la non-reconduction de l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 7 organismes suivants :

- International Council of museums (ICOM),
- Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA),
- Observatoire de l'Immobilier d'entreprise à Bordeaux (OIEB),
- Comité Régional du Tourisme Nouvelle Aquitaine,
- Euskaquitaine,
- Marchés publics d'Aquitaine,
- Association Française pour la qualité et la performance,

Article 3 : de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 5 nouveaux organismes suivants :

- Rue de l'Avenir,
- France Ville Durable,
- Association internationale Villes et Ports,
- Institut du Numérique Responsable,
- FING.

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à

l'exécution de la présente délibération,

Article 5 : de verser aux organismes concernés par la présente délibération les montants correspondant aux appels à cotisations transmis par les organismes dès lors qu'ils respectent les modalités prévues,

Article 6 : d'imputer les dépenses correspondantes en fonction des domaines concernés sur le budget principal ou les budgets annexes au titre de l'exercice 2022, au chapitre 011 – compte 6281.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	la Vice-présidente,
	Madame Véronique FERREIRA